



Communiqué

La signature d'un contrat-programme entre le Ministère délégué chargé du Transport et les professionnels du secteur de l'enseignement de la conduite

Monsieur Mohamed Najib Boulif, le ministre délégué chargé du Transport a présidé, le vendredi 27 juin 2014 au siège du Ministère délégué chargé du Transport à Rabat, une réunion avec les instances professionnelles du secteur de l'enseignement de la conduite. La réunion a connu la signature d'un contrat-programme entre le gouvernement représenté par le Ministère délégué chargé du Transport et les professionnels du secteur de l'enseignement de la conduite.

Le contrat-programme a été signé par le Ministre délégué chargé du Transport et les présidents des instances professionnelles représentant le secteur de l'enseignement de la conduite.

Lors de son allocution, le Ministre a souligné que cette signature est le fruit du dialogue instauré avec les professionnels de ce secteur vital, depuis l'entrée en vigueur de la loi N°52.05 relative au code de la route. Cet évènement constitue l'accord total des parties contractantes pour le travail en commun dans le cadre d'un contrat-programme convenu en vue de qualifier le secteur de l'enseignement de la conduite et d'accroître la crédibilité du permis de conduire, sachant que la formation dispensée par les établissements d'enseignement de la conduite est la première étape pour l'obtention de ce document.

Le ministre a souligné, par ailleurs, que ce contrat constitue une feuille de route pour activer les nouvelles dispositions contenues dans la loi susmentionnée. Les mesures préconisées par ce plan d'action s'articulent autour de quatre thèmes liés à la qualification de la formation au sein des établissements d'enseignement de la conduite, l'amélioration de l'examen d'aptitude pour l'obtention du permis de conduire et la modernisation du parc des voitures utilisées dans l'apprentissage de la conduite, en plus de l'instauration des principes de la concurrence loyale liée à l'exercice de ce métier et la motivation desdits établissements.

Il est à noter que, dans le cadre de la préparation de ce contrat-programme, les services du Ministère ont tenu une série de rencontres avec les professionnels pour discuter des procédures qui sont incluses dans le plan d'action. La plus récente étant la rencontre de coordination présidée par le Ministre, le lundi 21 Mars 2014 avec les professionnels, et ce, avant l'organisation de la rencontre d'étude et de communication autour du secteur de l'enseignement de la conduite qui a eu lieu le 28 Avril 2014.

